

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Saily au bois
Séance du 19/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui donne procuration à Mme MIKOLAJCZAK, M. CANIS Rémi qui donne procuration à M. LETHO DUCLOS Gérard.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Procurations : 2

Date de la convocation : 12/12/2024 - Date d'affichage : 12/12/2024

PROCÈS-VERBAL

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Délibération pour utilisation télécommande pour éclairage la nuit lors de location de salle.**
- 2. Délibération MPO (Médiation Préalable Obligatoire)**
- Modification de la convention d'adhésion au sujet du financement.
- 3. Distribution des colis et arbre de Noël pour les enfants.**
- 4. Bons d'achat pour récompenser les participants au concours des maisons fleuries.**
- 5. Préparation du budget 2025 - Quels sont les travaux à terminer ou à prévoir ?**
- 6. Réouverture de la bibliothèque.**
- 7. Questions diverses.**

M. OGON Eddy est nommé Secrétaire de séance.

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du Procès-Verbal de la réunion précédente adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 - Délibération pour utilisation télécommande pour éclairage la nuit lors de location de salle :

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'éclairage public est éteint toutes les nuits de 23h à 5h du matin et que pour sortir de la salle quand celle-ci est louée, il fait noir.

Afin de remédier à ce problème, Monsieur SAVAUX a programmé une télécommande qui permet d'allumer l'éclairage public autour de la salle pendant 4h à partir de 23h30 car il faut laisser un petit décalage pour que les ampoules refroidissent.

L'installation et la programmation de la télécommande ont coûté 336,41 €

Pour responsabiliser les personnes louant la salle, Madame le Maire propose de demander 150 € en cas de détérioration de cette télécommande.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Délibération MPO (Médiation Préalable Obligatoire) - Modification de la convention d'adhésion au sujet du financement :

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 20 septembre 2022 avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais au sujet de la Médiation Préalable Obligatoire applicable à certains litiges dans la fonction publique territoriale. Le Centre de Gestion nous signale que pour donner suite à des observations de la Chambre Régionale des Comptes, l'article 8 de la convention doit être modifié car le financement du coût de la MPO ne peut plus se faire par cotisation additionnelle et financement conventionnel. Le cumul des deux est proscrit selon l'article L. 452-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A compter du 1er janvier 2025, l'article 8 de la convention - Tarification et modalité de facturation du recours à la convention devient : "Conformément à l'article L. 213-12 du CJA, le coût de la MPO est supporté exclusivement par la collectivité et l'établissement qui a pris la décision d'attaquer. Pour les collectivités et établissements publics du Pas-de-Calais, la mission de MPO sera financée sur une base forfaitaire de 400 € par dossier. Le Conseil d'administration du Centre de Gestion sera susceptible de modifier les conditions financières de cette mission. Cela fera l'objet d'une information au sociétaire".

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la modification de l'article 8 de la convention.

3 - Distribution des colis et arbre de Noël pour les enfants :

Madame le Maire donne lecture du dispatching pour la distribution des colis qui n'appelle pas de changement.

Pour le goûter des enfants, Julie et Vincent se sont occupés des achats. Marie-Christine va aider pour la préparation de la salle afin que tout soit bien cadré. Le père Noël qui a été prévenu n'oubliera pas d'arrêter son traîneau près de la salle vers 16h30.

Rappel - La cérémonie des vœux du maire a lieu le vendredi 3 janvier à partir de 19h. Madame le Maire espère le concours des conseillers ce jour-là pour la préparation et le service au cours de la soirée.

4 - Bons d'achat pour récompenser les participants au concours des maisons fleuries :

Depuis toujours, les participants au concours des maisons fleuries recevaient un bon d'achat de plantes chez Madame GRAIRE à Sailly mais elle sera en retraite le 21 décembre. Après en avoir délibéré, les conseillers proposent des bons d'achat à la Fleur d'Elodie à Acheux. Madame le Maire est chargée de la contacter pour savoir si cela est possible.

5 - Préparation du budget 2025 - Quels sont les travaux à terminer ou à prévoir ? :

Madame le Maire énumère les dépenses d'investissement à prévoir :

1 / La démolition du château d'eau quand toutes les contraintes auront été résolues à savoir : fermer l'électricité, l'eau - demander un permis de démolir - effectuer une recherche d'amiante.

2 / La reprise dans un premier temps de 7 concessions au cimetière parmi les plus dangereuses.

3 / Finir le changement de l'éclairage public en LED.

4 / Installer les caméras près de la mairie et de la salle.

5 / Restauration d'un chemin communal pour justifier de la Taxe à l'hectare qui a été instaurée - Proposition : le Chemin Mourette ou une partie du Chemin de la Haye. On va aller constater les dégradations et demander des devis.

6 / Des nids de poules se reforment à certains endroits de la rue Neuve. Ils seront comblés au printemps.

7 / Voir pour enlever le sable au terrain de jeux et installer une clôture.

6 - Réouverture de la bibliothèque :

Madame PLANCART est volontaire pour s'occuper de la bibliothèque. Elle commencerait le vendredi 10 janvier au matin avec les scolaires. On va étoffer l'offre pour cette catégorie d'âge en achetant de nouveaux livres. Madame le Maire rappelle que nous inscrivons tous les ans une somme de 500 € au budget pour la bibliothèque. On pensera après aux ados et aux adultes. Pourquoi ne pas ouvrir une deuxième fois par semaine si un nouveau bénévole veut bien s'occuper de recevoir les potentiels lecteurs.

7 - Questions diverses :

a) La CCSA finance le SDISS à hauteur de 32 € par habitant soit 9 568 € pour Sailly.

b) Le SIESA augmente le mètre cube d'eau de 15 centimes, soit un tarif de 85 centimes. L'agence de l'eau supprime la redevance pollution et la remplace par une redevance de consommation d'eau potable et une redevance de performance eau potable qui sera facturée 5 centimes.

c) L'électricité des bâtiments communaux - La salle est louée moyennant une somme qui comprend la vaisselle, les tables et les chaises, l'eau et l'électricité. Mais Madame le Maire constate souvent que des lumières restent allumées la nuit. Que peut-on faire pour inciter les personnes louant la salle à faire preuve de plus de responsabilités et les inciter à bien éteindre le tout quand ils quittent la salle. On va y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion aura lieu le 7 février à 19h.